



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

Mme PREVAIRE Valérie a donné sa démission et a quitté la séance avant l'ouverture du conseil

**COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET
AFFECTATION DES RESULTATS**

1.1 Budget Principal

| En section de FONCTIONNEMENT | Réalisations |
|--|-------------------|
| DEPENSES | 970 541,00 |
| RECETTES | 1 275 421,01 |
| Excédent affecté en recettes d'investissement | 304 880,01 |

| En section d'INVESTISSEMENT | Réalisations |
|---|-------------------|
| DEPENSES | 860 750,13 |
| RECETTES | 704 729,74 |
| Déficit | 156 020,39 |
| Résultat de clôture 2017 excédent de | 45 474,31 |
| Résultat de l'exercice 2018 déficit de | 110 546,08 |

1.2 Budget annexe : assainissement

| En section de FONCTIONNEMENT | Réalisations |
|--|------------------|
| DEPENSES | 34 458,13 |
| RECETTES | 77 832,25 |
| Excédent affecté en recettes d'investissement | 43 374,12 |

| En section d'INVESTISSEMENT | Réalisations |
|---|------------------|
| DEPENSES | 57 327,09 |
| RECETTES | 106 436,78 |
| Excédent | 49 109,69 |
| Résultat de clôture 2017 excédent de | 32 188,07 |
| Résultat de l'exercice 2018 déficit de | 81 297,76 |

1.3 Budget annexe : lotissement

| En section de FONCTIONNEMENT | Réalisations |
|------------------------------|--------------|
| DEPENSES | 5 690 |
| RECETTES | 5 690 |
| Excédent | 0 |

| En section d'INVESTISSEMENT | Réalisations |
|---|--------------|
| DEPENSES | 5 690 |
| RECETTES | |
| Résultat de l'exercice 2018 déficit de | 5 690 |

BUDGETS PRIMITIFS 2019

Adoption du budget primitif 2019 avec 1 Contre qui s'équilibre par section comme suit :

En section de fonctionnement : 1 086 454 €

En section d'investissement : 1 212 681 €

Le conseil décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales et fixe pour l'année 2019 les taux communaux suivants :

| Taxes | Taux |
|---------------------|-------------|
| d'habitation | 15.15 % |
| Foncière (bâti) | 16.00 % |
| Foncière (non bâti) | 49.46 % |

Adoption du budget primitif 2019 assainissement qui s'équilibre par section comme suit :

En section de fonctionnement : 76 000 €

En section d'investissement : 204 071 €

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal décide de ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles

- C 1672 et 1877 d'une superficie totale de 1 890 m² sises 6 rue du Dolmen appartenant à Mme et Mr FLOQUET Jean-Marie demeurant à cette même adresse
- YC 221 d'une superficie de 1 456m² sise 11 ter rue du Dolmen appartenant à Mr et Mme MIRANDA DE CARVALHO demeurant 3 allée des Boucaniers à Sainte Luce sur Loire

Conventions avec le Sydela

- Audit énergétique de la Mairie

Réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment de la mairie. Le coût de la prestation s'élève à 2 052 € TTC. Avec la participation du Sydela (20 %) et de l'ADEME (30%) le reste à charge de la commune est de 1 026 € TTC

- Conseil en Energie Partagé pour les bâtiments communaux

Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), la Communauté de communes s'est fixé parmi ses objectifs la réduction de la consommation totale en énergie des bâtiments communaux et intercommunaux. La commune confie ainsi au Sydela une mission d'expertise et de conseil dédiée à la gestion énergétique de son patrimoine moyennant une cotisation de 0.40 € par an et par habitant avec une prise en charge de 50 % par la Com Com soit 0.20 € par an et par habitant à charge de la commune

Demandes d'acquisition de terrains communaux

Par les consorts Guyot : Parcelles ZL 20 d'une surface de 9 980 m² et ZL 28 d'une surface de 430 m² soit 10 410 m² route du Grand-Auverné – Décision du prix de vente : 5 000 €

- Par l'entreprise Valmeat : Parcelles communales A 122, 125, 126, 127 et 128, d'une superficie totale de 2 076 m² sises rue de l'Orée du Bois – 4 152 €
- Par Mr LAMBERT et Mr POTIRON : excédent de terrain communal de 220 m² au Bas Ray au prix de 4 400 €
- Par Mme et Mr CLOUET : excédent de terrain communal de 159m² au Bas Ray pour 3 180 €

Protection des données Commande groupée avec la Communauté de Communes et les 26 communes pour la mission de délégué à la Protection des Données pour être en conformité avec le Règlement Européen de la Protection des Données avec la Société NETAGIS - Contrat de 2 ans redevance 2019 707.85 € TTC et 772.20 € TTC en 2020

Abandon du projet du lotissement des Lavandières

Madame le Maire expose que sous la mandature précédente, par délibération du 10 octobre 2017, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec comme mandataire du groupement la Société la Ville est Belle. Ce projet de lotissement a été présenté le 16 janvier 2019 au nouveau conseil municipal élu en juin 2018 Après en avoir pris connaissance,

Le conseil municipal, décide de ne pas poursuivre cette étude (12 voix contre le projet du lotissement et 2 voix pour) au vu du nombre de terrains et maisons d'habitations à vendre et estimant que la priorité est de dynamiser la commune avant de lancer une telle opération
Résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre

Fonds de solidarité pour le logement

Participation financière de la commune d'un montant de 267.67 € au titre du FSL afin de soutenir des aides aux plus fragiles des concitoyens.

Demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2018

Pour les travaux d'aménagement de la place de l'église : subvention sollicitée de 50 % du montant de l'opération de 8 160.55 € HT soit 4 080.27 €

Contrat de maintenance pour le chauffage de l'église

avec l'entreprise DELESTRE INDUSTRIE pour une durée de 5 ans moyennant une redevance annuelle de 624.50 € HT

Contrat de maintenance pour le local commercial

pour la maintenance du rideau et l'entrée coulissante de la supérette avec la société PORTALD moyennant une redevance de 788 €/an

Convention de partenariat entre POLLENIZ et la commune pour la lutte contre le frelon asiatique Désigne comme interlocuteur communal Mr CORTEZ Jorge et comme suppléant Mr GAUTHIER Alphonse

Aménagement et couverture de l'ancien terrain de tennis

Le projet consiste à utiliser la surface de l'ancien terrain de tennis pour adapter un « préau sportif » afin de mettre à disposition aux écoles, aux associations sportives, à l'animation sportive, aux enfants de la cantine et du périscolaire ainsi qu'aux meilleréens un terrain multisports couvert et parqueté.

A cet effet, il a été décidé de lancer une consultation passer une mission de maîtrise d'œuvre et de solliciter des subventions auprès des financiers potentiels (Département, Région, Communauté de Communes, CAF...)

Cette pré étude permet d'évaluer l'investissement à hauteur de 250 000 € TTC et se décomposant comme suit :

| | |
|------------------|------------------|
| DEPENSES | |
| Réfection | 12 500 € |
| Couverture | 166 667 € |
| MO et autres | 29 166 € |
| TOTAL HT | 208 333 € |
| TVA | 41 667 € |
| TOTAL TTC | 250 000 € |

Questions diverses :

- **Eco-pâturage au Parc des Lavandières**

Réflexion sur la pose de clôture pour mettre en place 5 à 7 moutons Ouessant sur un terrain de 5 260 m²

- **Installation d'un médecin dans la commune**

Présentation de l'associé du Docteur SAMPIERI qui tiendra des permanences à la Meilleraye 2 à 3 jours par semaine fin mai / début

- Cérémonie du 8 mai 2019 : rdv à 10 h 30

- Journée citoyenne du 25 mai 2019 au matin : divers ateliers seront proposés